

Insécurité à Oyem

Agressé pour un bâton de cigarette refusé

ANS
Oyem/Gabon

UN adolescent de 19 ans, sans emploi, est soupçonné d'avoir commis un acte répréhensible qui lui vaut aujourd'hui d'être incarcéré à la prison centrale d'Oyem. Kindou Borobou, connu des services judiciaires comme étant un délinquant endurci, aurait sauvagement agressé en pleine nuit, Ndong Eyi, un honnête citoyen qui a eu la malchance de le croiser dans la rue, au quartier Adjougou, dans le deuxième arrondissement de la commune d'Oyem. L'agression a lieu lorsque Kindou Borobou, qui s'abreuve d'alcool dans le bar-dancing "La Cachette", décide d'aller se détendre dehors. Pendant qu'il s'y trouve, Ndong Eyi vient à passer par là, fumant une cigarette. Ce



Photo : Alexis Ndong Sima

Kindou Borobou, le présumé agresseur récidiviste.

dernier est apostrophé par le jeune homme, qui lui demande un bâton pour, dit-il, chasser le froid. Et Ndong Eyi de lui expliquer qu'il n'a plus sur lui que le seul bâton de cigarette qui est sur ses lèvres. Kindou Borobou n'est pas content de cette réponse, et le fait savoir de la plus belle des manières à son interlocuteur, en lui administrant une gifle. Malheureusement pour Kindou,

Ndong Eyi n'est pas du genre à se laisser faire. Il riposte par un coup de poing, qui fait perdre l'équilibre à son agresseur, au point que celui-ci se retrouve au sol. Le présumé délinquant est cependant un dur à cuire, puisqu'en se relevant, il charge à nouveau son adversaire. Il faudrait l'intervention des témoins de la scène pour mettre fin à la bagarre. Le calme revient enfin, mais pas pour long-



Photo : Alexis Ndong Sima

La victime, Ndong Eyi, baignant dans son sang après l'agression.

temps. En effet, pendant que Ndong Eyi est en train d'expliquer à l'assistance les raisons de la rixe, Kindou Borobou, une bouteille cassée à la main, surgit dans son dos, puis lui plante l'arme blanche dans le corps à plusieurs reprises, avant de s'enfuir. A la suite de quoi la victime, baignant dans une mare de sang, est conduite au Centre hospitalier régional d'Oyem (CHRO) où

elle est admise en soins intensifs. Aux dernières nouvelles, son pronostic vital ne serait heureusement plus engagé. Mais les blessures infligées ainsi à Ndong Eyi lui ont tout de même valu une incapacité temporaire de travail (ITT) de plusieurs jours. **LE DÉLINQUANT MAÎTRISÉ.** Quarante-huit heures après son forfait, Kindou Borobou, qui est de nouveau aperçu dans le quartier, est maîtrisé par des riverains, et mis à

la disposition de l'antenne provinciale du B2. Le mis en cause est ensuite conduit sous bonne escorte au camp Eyenassi, pour les besoins de l'enquête. Au cours de l'audition, le délinquant présumé avouera avoir conscience de la gravité de son acte. Présenté devant le procureur de la République près le tribunal de première instance d'Oyem, le suspect aurait réitéré ses aveux pendant l'audition. Le Ministère public l'a alors inculpé des faits de coups et blessures volontaires (CBV), avant de le placer en détention préventive à la maison d'arrêt du chef-lieu de la province du Woleu-Ntem. En attendant son procès. Adjougou fait partie des quartiers d'Oyem où règne l'insécurité. Des délinquants, sous l'effet de l'alcool et des stupéfiants, y posent souvent des actes délictueux, se livrant en permanence à des viols et à des braquages.

Vol aggravé de carburant à Olam-Palm-Kango
Deux employés et un sous-traitant impliqués



Photo : DR

Marc Kimou, Miby Vivien Mafoumbi-Mafoumbi et Clair Junior Mapangou Mouity derrière leur trophée à la brigade de gendarmerie...

SCOM
Libreville/Gabon

TROIS individus, Clair Junior Mapangou Mouity, 25 ans, Camerounais, Miby Vivien Mafoumbi-Mafoumbi, 30 ans, et Marc Kimou, 53 ans, tous deux Gabonais, sont soupçonnés de vol aggravé de carburant à Kango. Ils auraient,

en effet, volé du gas-oil sur les installations de la société Olam-Palm. La brigade de circulation routière du chef-lieu du Komo-Kango, en charge de l'enquête, raconte que le 8 février vers 13 heures, le manager de l'entreprise agro-industrielle a conduit à leur poste Clair Junior Mapangou Mouity et Marc Kimou, deux de leurs travailleurs, et Miby Vivien Mafoumbi-Mafoumbi,



Photo : L.R.A./L'Union

...avant d'être déferés devant le parquet qui les a placés en détention à la prison centrale de Libreville.

un sous-traitant de ladite société. Selon sa déposition, les trois individus auraient été pris en flagrant délit de vol de gas-oil dans l'entrepôt de la société. Quatre bidons d'une contenance de 20 litres chacun sont présentés aux enquêteurs comme pièce à conviction. D'après le manager d'Olam-Palm-Kango, ce vendredi-là vers 11 heures, un véhicule de transport du personnel, de type Canter, immatriculé DC-655-AA, conduit par Clair Junior Mapangou Mouity, est stationné dans les vastes champs de palmiers d'Awala, attendant que les travailleurs terminent leurs tâches. Vigilant, un agent de sécurité, en procédant à un contrôle de routine dudit véhicule, y remarque à l'intérieur la présence de quatre bidons de gas-oil. Interrogé sur la provenance de ce carburant, le chauffeur reconnaît

qu'il opère en complicité avec d'autres agents en commercialisant du gas-oil volé à l'entreprise. Et cite par la suite les noms de ses complices que sont, Miby Vivien Mafoumbi-Mafoumbi et Marc Kimou. Durant l'interrogatoire à la brigade de gendarmerie, les deux employés d'Olam-Palm-Kango reconnaissent les faits qui leur sont reprochés, et sollicitent l'indulgence de leur hiérarchie. Celle-ci ayant opposé une fin de non-recevoir à cette requête, l'enquête préliminaire est bouclée et les trois mis en cause sont déferés au parquet de Libreville. Après audition, ils sont inculpés des faits de vol aggravé de carburant, conformément aux dispositions de l'article 296 du Code pénal, puis placés sous mandat de dépôt à la prison centrale de Gros-Bouquet. Dans l'attente de leur procès.

Les faits d'ici

Disparue depuis deux semaines, une adolescente retrouvée chez son petit ami

UNE jeune fille de 16 ans était portée disparue depuis le début du mois de février en cours. L'alerte lancée par ses parents sur les réseaux sociaux avec sa photo a attiré l'attention de plusieurs internautes. Et c'est l'un d'entre eux, qui s'avère être le voisin du propriétaire de la maison où se trouvait la disparue, au quartier Pont-d'Akébé, qui a permis de décanter la situation. L'informateur a, en effet, donné des renseignements utiles aux parents de l'adolescente. Une fois sur les lieux, ces derniers ont découvert leur fille chez son petit ami qui vit avec sa sœur aînée. Celle-ci, à son corps défendant, a déclaré à ses "hôtes" qu'elle ne savait pas qu'une jeune fille dormait dans sa maison et qu'elle était portée disparue depuis deux semaines.

Un voleur à la tire cause un accident à Saint-Georges-Pavés

Au volant de sa voiture, une dame, en tentant de rattraper un voleur à la tire, au quartier Saint-Georges-Pavés, s'est retrouvée dans un caniveau, après avoir heurté un poteau électrique. En effet, il était environ 17 heures lorsqu'un jeune délinquant, après avoir ciblé un véhicule conduit par une dame, a brusquement ouvert la portière avant droit et s'est emparé du sac à main de l'occupante avant de prendre le large à toute vitesse. Paniquée, la dame entreprend aussitôt une course-poursuite. Malheureusement, elle perd le contrôle de sa voiture qui heurte un poteau électrique, puis finit sa course dans le caniveau. Heureusement, il y a plus de peur que de mal. Même si le sac à main de la victime est parti avec son agresseur.

Elle vole des parfums dans un supermarché à Nzeng-Ayong

UNE femme d'environ 50 ans a été interpellée, dans un supermarché de Nzeng-Ayong, après avoir dissimulé des parfums dans ses sous-vêtements. Mais, le manège n'a pas échappé à la vigilance d'une responsable de rayons dudit magasin qui suivait discrètement de loin la scène. Et c'est, après avoir payé un pain de savon à la caisse et au moment de sortir du magasin que l'agent alerte son patron. Celui-ci interpelle la femme pour la fouiller. Après avoir d'abord opposé une résistance, cette dernière sort elle-même les parfums de ses sous-vêtements. Quatre au total. La mise en cause est aussitôt conspuée par le personnel du magasin et les autres clients. Pour finir, elle se fait filmer malgré elle, avant de disparaître sous une pluie de quolibets.

Rassemblés par Abel EYEGHE EKORE